

## **Accessibilité au milieu hospitalier des personnes ehs**

Pour faire avancer la problématique : écrire avec AR à la FFMPS, dont l'adresse est la suivante :

Docteur Pierre de Haas  
Président de la FFMPS  
16 rue du 1er septembre 1944  
01160 Pont d'Ain

Pour demander l'accessibilité au milieu médical pour les personnes ehs et les conditions impératives:

pas de wifi pas de téléphones portables allumés ni en mode avion ni tablettes connectées sans fil

ni clavier et souris en bluethooth et si possible pas de dect téléphones fixe sans fil et éteindre les télévisions/écrans qui diffusent de la publicité et des cem dans les salles d'attente au moins 2 fois par mois.....si les médecins ne peuvent pas agir à l'extérieur de leur maison et pole de santé ils peuvent le faire dans leur locaux professionnels et leur activité médicale.....

**A TRANSMETTRE PAS SEULEMENT AUX ASSOCIATIONS MAIS AUSSI  
AU PLUS GRAND NOMBRE D ETRES HUMAINS EHS ET AUX  
FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES EHS  
PLUS IL Y AURA DE COURRIER (AR) ET PLUS ON Y ARRIVERA.....ET  
EN AR CES COURRIERS SONT CONSIDERES COMME DES PREUVES  
JURIDIQUES**

**ECRIRE AUSSI A TOUS VOS MEDECINS EN AR AUSSI.....très important  
aussi**

**CONSEIL:** sous votre nom et adresse indiquer le n° de l'ar et combien de page fait votre courrier

faire une copie du courrier et conserver précieusement l'ar qui revient en retour dans la boîte aux lettres